



DEL N° D038/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2024

Date de convocation :
28/10/2024

Date d'affichage :
29/10/2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	
Pour :	0
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2024 le 7 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COLLINET Patricia à Mme BÉNIT Marie-Agnès, M. JOLY Denis à M. BOURDON Philippe		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
Mme VINCKIER Annick		

**Objet : INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES
DANS LE CADRE DES POUVOIRS DELEGUES A MONSIEUR LE MAIRE,
ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2

Vu la délibération N° 043/2023 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2023 portant modification des délégations consenties par le conseil municipal prévu à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les décisions prises depuis le dernier conseil,

Monsieur le Maire,

Informe :

- **Qu'en** vertu de la délibération de la délibération prise lors de la séance du 29 septembre 2023, il doit informer le conseil des décisions prises dans le cadre de cette délibération.

Donne connaissance des décisions suivantes : D019 à D021

Date de la décision	Numéro décision	Nature
13/09/2024	D019/2024	ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE CONCESSION INDIVIDUELLE POUR FATIMA KIDARI, DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL – EMPLACEMENT : CC14/2024.
18/09/2024	D020/2024	TARIFS DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – TOUSSAINT 2024.
22/10/2024	D021/2024	ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE CONCESSION POUR MONSIEUR LARIVIERE ROGER, DANS LE CIMETIERE COMMUNAL – EMPLACEMENT : C2, CASE N°09/12.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, a pris connaissance des décisions reprises ci-dessus.

Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,

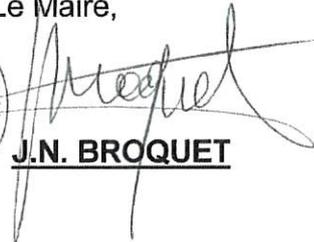
Annick VINCKIER



Le Maire,



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D0382024
Objet :	DEL 038/2024 : INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES POUVOIRS DELEGUES A MONSIEUR LE MAIRE ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITOTIALES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-07 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-215905944-20241107-D0382024-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20241107-D0382024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D0382024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20241107-D0382024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	600.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 novembre 2024 à 09h08min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 novembre 2024 à 09h08min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 novembre 2024 à 09h08min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 novembre 2024 à 09h09min00s	Reçu par le MI le 2024-11-13